

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FRAMEL**

Angers – 8 Novembre 2017

Le conseil d'administration de la Fédération Régionale des Associations de Maires et d'Elus locaux Ligériens (FRAMEL) s'est réuni à la Maison des Maires à Angers le Mercredi 8 Novembre 2017, à 10h00, sous la présidence de Jean-Luc DAVY.

Présents :

- Présidents Associations départementales : Maurice PERRION, AMF44 ; Jean-Luc DAVY, AMF49 ; Daniel COUDREUSE, vice-président AMF72; Anne-Marie COULON, AMF85.
- Directeurs et responsables Associations départementales : Sylvie PERGELINE, AMF44, Guy POUTIER, AMF49, Rose-Marie GUILLOPE, AMF53 ; Tatiana DUPONT, AMF72 ; Anne-Sophie SIMON, AMF85 ; Franck ROY, Directeur-adjoint CDG85.

### **Rencontre avec la nouvelle présidente de la Région**

Mme Christelle MORANCAIS a été élue en Octobre dernier présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en remplacement de M. Bruno RETAILLEAU. A l'initiative de M. PERRION, vice-président de la Région, une rencontre sera organisée entre Mme MORANCAIS et les représentants de la FRAMEL le 22 Janvier 2017 lors d'un déjeuner à l'Hôtel de Région. Cette rencontre sera précédée à 10h00 d'une information sur le SRADDET.

### **Charte Régionale pour la promotion des produits horticoles**

Cette Charte, dont l'objectif est de rendre visible l'offre de proximité en matière horticole et d'inciter les collectivités locales à orienter leurs commandes vers les producteurs locaux, a été signée le 31 Août 2017 à Saint-Mars-le-Désert (44). La FRAMEL a été cosignataire de ce document, aux côtés de l'Etat, représenté par la Préfète de Région, et des professionnels de la filière.

Le texte dématérialisé de la Charte signée sera adressé à toutes les associations départementales de la Région.

### **Schéma Régional des carrières**

Jean-Luc DAVY fait état de sa participation, en qualité de président de la FRAMEL au comité de pilotage du 19 Septembre 2017 pour l'élaboration du Schéma Régional des Carrières. Les documents relatifs à cette réunion seront transmis aux associations de maires de chaque département des Pays de la Loire afin que des élus de tout le territoire régional puissent participer aux groupes de travail qui doivent se mettre en place en 2018.

### **Congrès des Maires de France**

Un petit-déjeuner avec François BAROIN est organisé par l'AMF pour les présidents et directeurs des associations départementales de maires. Il est souhaité qu'à cette occasion l'existence de la FRAMEL soit portée à la connaissance du président de l'AMF.

### **Poste mutualisé**

Le projet de création d'un poste mutualisé dédié à l'intercommunalité qui serait créé entre les départements de la Région, voire au-delà, est abandonné dans l'immédiat car la personne pressentie pour ce poste a trouvé une autre affectation.

Afin de pallier la non-adhésion d'un nombre important d'intercommunalités au réseau AMF, une alternative doit être étudiée par un accord à trouver avec l'Association des Communautés de France, soit au niveau national, soit au niveau régional (FRAMEL), soit au niveau départemental, comme cela existe déjà en Vendée. Des contacts seront pris afin d'explorer cette possibilité.

### **Guide subventions**

Un ouvrage a été réalisé en 2016 par l'Association des Maires du Territoire de Belfort, recensant toutes les subventions (hors dotations, fonds de concours ou participations) pouvant être obtenues des partenaires publics ou parapublics, afin de financer les projets locaux. Devant la difficulté d'adapter cet ouvrage aux spécificités de chaque département, une autre possibilité est proposée par l'AMF53: l'intervention d'un consultant pour le montage des dossiers de subventions. Une rencontre avec le cabinet concerné sera organisée le 22 Janvier prochain à 9h30 à l'hôtel de Région, en ouverture de la réunion de la FRAMEL.

### **Logo FRAMEL**

Diverses propositions de logo pour la FRAMEL sont présentées par l'AMF85. La préférence des participants va à un visuel circulaire faisant apparaître une image de la région avec ses numéros de départements au centre et l'appellation FRAMEL sur les bords. Une version correspondant à cette description sera envoyée à toutes les associations départementales par l'AMF85.

### **Disparition des services bancaires**

Une proposition de courrier aux banques demandant le maintien de distributeurs automatiques de billets dans les communes est acceptée dans son principe par les participants. Le courrier signé de la FRAMEL sera adressé, après retouche, à toutes les associations, et diffusé à l'ensemble des banques présentes dans la Région.

### **PACS**

A compter du 1er Novembre 2017, les officiers d'état-civil sont chargés de la procédure du PACS, ce qui génère un certain nombre d'interrogations de la part des élus. Une initiative de l'ANDAM propose de mutualiser le guide réalisé par l'AMF54 sur le PACS, avec des tarifs groupés intéressants (2 € l'unité frais de port inclus au-delà de 500 exemplaires). Au vu du sommaire proposé et des conditions financières, une commande groupée est décidée selon les modalités suivantes :

| Départements | Nombre d'exemplaires | Modalités de commande   |
|--------------|----------------------|-------------------------|
| 35           | 350                  | Commande groupée AMF 53 |
| 44           | 220                  | Commande groupée AMF 44 |
| 49           | 200                  | Commande groupée AMF 72 |
| 53           | 260                  | Commande groupée AMF 53 |
| 72           | 365                  | Commande groupée AMF 72 |
| 85           | 300                  | Commande groupée AMF 44 |

### Questions diverses

- Loi de Finances 2018 : un courrier pourrait être adressé à François BAROIN et aux parlementaires de chaque département
- DETR : un échange se fait sur les pratiques de chaque département en ce qui concerne l'association des élus au processus de décision.
- SAFER : l'AMF85 signale des difficultés dans les relations commune-SAFER, notamment dans l'exercice du droit de préemption qui ne prendrait pas en compte les projets communaux.
- Rythmes scolaires : un point est fait sur la situation de chaque département quant au retour à la semaine de 4 jours.